**Arrêté n° R03-2024-12-30-00001**
**établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités**
**à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025**

## CONSTITUTION

EGA06110

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/04/2025 à REMIRE MONTJOLY (97354), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
DENOMINATION: BARBER LODGE
SIEGE SOCIAL : Angle de l'avenue Just Auguste et de la Route de Rémire 97354 REMIRE MONTJOLY
OBJET PRINCIPAL: Toute activité de coiffure homme, femme et enfant en salon, barberie. Soins esthétiques et hygiéniques de la chevelure. Vente de produits cosmétiques.
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL SOCIAL : 1000€
PRESIDENT : M. Lantz ODON, domicilié 770, route du Mont Sec – Résidence Le Clos d'Arletty à REMIRE MONTJOLY (97354).
IMMATRICULATION : au RCS de CAYENNE
ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les actions sont librement cessibles entre associés. Les actions détenues par l'associé unique sont également librement cessibles. Toutes les autres cessions ou transmissions à quelque titre que ce soit de tout ou partie des actions détenues par un associé à un tiers à la société y compris aux conjoints, aux ascendants ou aux descendants du cédant est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée des associés.

EGA06109

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
DENOMINATION : LES SAVEURS DE JOJO
CAPITAL : 1.000 €
SIEGE SOCIAL : C/O Mme LONY, 2099 Chemin Gibelin – 97351 MATOURY
OBJET : La fabrication et la commercialisation de produits divers de la boulangerie, de pâtisserie et de viennoiserie.
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Société LE GROUP MCRJ, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, Ayant son siège social sis 15 chemin Gibelin – 97351 MATOURY, Immatriculée au RCS de Cayenne sous le numéro 851 040 881, Représentée par sa gérante, Mme Muriel LONY.
IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

**Pour avis**

EGA06120

Par acte sous seing privé du 03/04/2025 à ROURA (973), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION: THAL IMMO
FORME: Société civile immobilière
CAPITAL: 500€
APPORTS EN NUMÉRAIRES: 500€
SIEGE SOCIAL: 2285 route de l'Est 97311 ROURA
OBJET PRINCIPAL: L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la gestion via notamment l'investissement en outremer, par tous moyens, directs ou indirects, bail, location ou autrement : de tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement; de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.
DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE: La société THAL INVEST dont le siège social est situé 2285 route de l'Est 97311 ROURA.
AGREMENT EN CAS DE CESSION : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions entre associés interviennent librement. L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne.

EGA06108

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société, le 02/04/2025, présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : SCI MCRJ
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE SOCIAL : 2099 chemin Gibelin 97351 MATOURY
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger : L'acquisition, l'entretien, l'administration, la gestion par location (nue ou meublée) ou autrement et la vente de tous immeubles, biens immobiliers, et objets mobiliers s'y rattachant ou accessoire.
GERANTS ET ASSOCIES :
Madame Muriel LONY, née le 01/08/1962 à Cayenne, de nationalité française, demeurant 2099 chemin Gibelin - 97351 MATOURY, Gérante et Associée indéfiniment responsable.
Madame Christine LEWIS, née le 01/02/1986 à Fort-de-France, de nationalité française, demeurant 2101 chemin Gibelin - 97351 MATOURY, Associée indéfiniment responsable.
Monsieur Jean-Michel LONY, né le 30/09/1994 à Cayenne, de nationalité française, demeurant 2099 chemin Gibelin – 97351 MATOURY, Associé indéfiniment responsable.
Monsieur Jean-Renaud LONY, né le 16/03/1996 à Cayenne, de nationalité française, demeurant 2099 chemin Gibelin – 97351 MATOURY, Associé indéfiniment responsable.
IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

**Pour avis**

## DISSOLUTION

EGA06118

### AT973

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 euros
Siège social : 12, rue des Emeraudes, 97354 REMIRE MONTJOLY
879 109 577 RCS CAYENNE-97300

L'associé unique, par décisions du 31 décembre 2024, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et légales. Mme Preslie THIERY, demeurant 12 rue des Emeraudes à REMIRE-MONTJOLY (97354), a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société, auquel la correspondance devra être envoyée, et où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal au RCS de Cayenne.

## MARCHÉ PUBLIC

EGA06124

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
*Liberté Égalité Fraternité*

### MARCHÉ DE L'ÉTAT AVEC PROCÉDURE ADAPTÉE MAPA ÉTUDES

**Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique "Etat des lieux et diagnostic des équipements structurants pour l'eau potable sur les communes du fleuve Maroni (Saint-Laurent du Maroni, Apatou, Grand-Santi, Papaichton, Maripasoula) incluant les écarts"**

### Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

**Consultation n° XXXX**
Pouvoir adjudicateur : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires
Représentant du pouvoir adjudicateur : Direction Générale des Territoires et de la Mer
CPV : code principal 90721700-4
**Date limite de dépôt des offres : 11 mai 2025** à 12:00, heure de Guyane française
**IDENTIFICATION DE L'ADMINISTRATION CONCERNEE**
Ministère de la Transition Écologique
Préfet de Guyane
Direction Générale des Territoires et de la Mer
Service Paysage, Eau et Biodiversité
Adresse : Rue Carlos Fineley, CS 76 003 – 97 306 Cayenne Cedex
**MODE DE PASSATION**
Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.
**OBJET DU MARCHE**
"Etat des lieux et diagnostic des équipements structurants pour l'eau potable sur les communes du fleuve Maroni (Saint-Laurent du Maroni, Apatou, Grand-Santi, Papaichton, Maripasoula) incluant les écarts"
**DUREE DU MARCHE**
Le délai d'exécution du marché est fixé à 4 mois à compter de la notification du marché.
**CARACTERISTIQUES**
Prestations intellectuelles
INFORMATION DES CANDIDATS
Le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être obtenu par mail aux deux adresses mail suivantes en destinataire franck.gourdin@guyane.gouv.fr et Jahsania.curtius@guyane.gouv.fr
**DATE LIMITE DE DEPOTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**
**Le 11 mai 2025 à 12:00, heure de Guyane française**

EGA06125

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
*Liberté Égalité Fraternité*

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**(L. 181-10-1 du code de l'environnement) Relative à la demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'implantation d'une plateforme de stockage d'engins et matériaux de chantier sur la parcelle AK 1506, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni**

Le préfet de la Guyane lance un avis de consultation du public par voie électronique (CPVE), relatif au **projet d'implantation d'une plateforme de stockage d'engins et matériaux de chantier sur la parcelle AK 1506, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni et sur le fondement des articles L.181-10-1 et suivants du Code de l'environnement.**
Cette consultation du public est prescrite du
**mardi 15 avril au mardi 15 juillet 2025 inclus**
Le pétitionnaire est M. Gwenaël FOUCHER
Le Président du tribunal administratif de la Guyane a désigné, par décision n° E25000004/97 du 6 février 2025, Mme Monique HARANG en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, et M. Eric HERMANN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
**Durant toute la période de consultation du public, le dossier comprenant notamment le résumé non technique du projet, sera accessible :**
**• à l'adresse du site internet dédié à la consultation** :
https://www.registre-numerique.fr/cpve-stockage-parcelle-ak1506
**• sur le site internet des services de l'État en Guyane** :
https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique
Un accès gratuit au dossier est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la Direction Juridique et du Contentieux (DJC) – Bâtiment HEDER – RDC – rue Élisa ROBERTIN à Cayenne, du lundi au vendredi de 8h à 13h.
Tout renseignement pertinent concernant la demande peut être obtenu auprès :
• des Services de l'État en Guyane (SEG)
à la DGTM – DEAAF – Rue Carlos Fineley, Pointe Buzaré – 97306 Cayenne Cedex, sur RDV en écrivant à
camille.gérard@guyane.gouv.fr ou en appelant le 0594 21 42 51.
**Durant toute la période de consultation du public, le public pourra consigner ses observations et propositions** :
• **par courrier électronique**, aux adresses suivantes : cpve-stockage-parcelle-ak1506@mail.registre-numerique.fr
ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.gouv.fr
**• sur le site internet des services de l'État en Guyane** :
https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique via l'onglet « déposer une observation » (en précisant en objet : CPVE-projet

**Arrêté n° R03-2024-12-30-00001**
**établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités**
**à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025**

plateforme stockage AK1506)

• **par voie postale**, à l'attention de Mme Monique HARANG à l'adresse suivante : Services de l'État en Guyane – DGA/DJC – CS 57008 – 97307 Cayenne Cedex.

Tout au long de la procédure de consultation du public, les observations et les propositions du public, les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire, les avis recueillis par l'autorité administrative ou l'indication d'une absence d'avis ainsi que les réponses éventuelles du maître d'ouvrage à ces avis, seront rendus publics sur les sites internet ci-dessus, au fur et à mesure de leur émission.

Toutes les observations relatives à la consultation du public, devront être déposées sur le registre dématérialisé au plus tard le **mardi 15 juillet 2025 avant minuit.**

Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **mardi 15 juillet 2025.**

**Des réunions publiques d'ouverture et de clôture seront organisées à l'espace KAMALAGULI Connect**, 3 rue Léa CHAPLIN-97320 - Saint-Laurent du Maroni :

**Réunion publique d'ouverture**
**Lundi 28 avril 2025, de 16h à 18 h**
**Réunion publique de clôture**
**Jeudi 3 juillet 2025, de 16h à 18 h**

Par ailleurs, la commissaire enquêtrice recevra le public à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement de la ville de Saint-Laurent du Maroni, sise 25, rue Guéril 97320 Saint-Laurent du Maroni, lors des permanences suivantes :

• **Mercredi 14 mai 2025 de 8h à 12h**
• **Mercredi 11 juin 2025 de 8h à 12h**

La commissaire enquêtrice Mme Monique HARANG, rendra son rapport et ses conclusions motivées au préfet de la Guyane dans un délai de trois semaines à compter de la clôture de la consultation du public.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de la consultation, ce rapport et ces conclusions seront rendus publics par la commissaire enquêtrice, Mme Monique HARANG sur les sites internet suivants :

• https://www.registre-numerique.fr/cpve-stockage-parcelle-ak1506

• https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public-par-voie-electronique

À l'issue de la procédure, le préfet de la Guyane est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Cayenne, le 21 mars 2025
Pour le préfet,
La directrice générale de l'administration

## TRIBUNAUX

EGA06127

Affaire Association INITIATIVE GUYANE
**RG 25/00534 - N° Portalis DB3Y-W-B7J-DNQD**
**Date :** 11/04/2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire
**RCS :** Non Inscrit
**NOM :** INITIATIVE GUYANE
**Forme :** ASSOCIATION
**Activité :** ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISE
**Adresse :** 4 rue Astrolabe - 97354 REMIRE MONTJOLY
**Complément de jugement :** Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 01/03/2024, désignant mandataire judiciaire Me Laura BES, ayant étude, 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE, désignant administrateur judiciaire Me Lesly MIROITE, ayant étude 44 rue Schoelcher 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

**Le Greffier**

EGA06126

Affaire Société CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE D'ACTION
**RG 25/00504 - N° Portalis DB3Y-W-B7J-DNL2**
**Date :** 11/04/2025 Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire
**RCS :** Non Inscrit
**NOM :** CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE D'ACTION SOCIALE CMCAS
**Forme :** REGIME SPECIAL DE SECURITE SOCIALE
**Activité :** ACTIVITES GENERALES DE SECURITE SOCIALE
**Adresse :** PK 3,5 Route de Montabo - 134 Chemin Hilaire - 97300 CAYENNE
**Complément de jugement :** Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements provisoire le 05/02/2025, désignant mandataire judiciaire Me Laura BES, ayant étude, 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE, désignant administrateur judiciaire Me Lesly MIROITE, ayant étude 44 rue Schoelcher 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

**Le Greffier**

EGA06122

Affaire RELLY
**RG 25/00289 - N° Portalis DB3Y-W-B7J-DM5L**
**Date :** 11/04/2025 Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire
**RCS :** Non Inscrit
**NOM :** Marie-Odile RELLY
**Forme :** NOM PROPRE
**Activité :** ACTIVITES DES INFIRMIERS ET DES SAGES FEMMES
**Adresse :** Lot Jardin de Jade - 30 rue Emeraudes - 97354 REMIRE MONTJOLY
**Complément de jugement :** Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01/05/2024, désignant liquidateur Maître Laura BES, ayant étude, 24 rue du Lieutenant Goinet 97300 CAYENNE. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.

**Le Greffier**

**Abonnez-vous en ligne :**

**www.lapostille.fr**

**Notre adresse mail :**

**contact@lapostille.fr**

**Une annonce légale**

**à publier en Guyane ?**

**Saisissez-la en ligne !**

**7 Jours / 7 et 24 H / 24**

**Votre attestation**

**immédiatement**

**dans votre boîte mail**

**Paiement sécurisé**

**www.lapostille.fr**